



Motion suppression des 100€ de frais réservation logement CROUS

La FAGE a toujours considéré comme essentiel l'accès à un logement étudiant abordable, favorisant une réussite académique et un épanouissement personnel.

Dans un contexte de précarisation toujours plus intense du public étudiant, le réseau des Œuvres doit s'efforcer de rester un rempart à celle-ci.

Aujourd'hui, les frais de réservation d'un logement CROUS à hauteur de 100 euros sont une charge supplémentaire pouvant compromettre la capacité des étudiantEs à accéder à un logement adéquat de façon équitable et sereine. Cette somme peut en effet d'autant plus représenter une contrainte financière qu'elle intervient en fin d'année et avant la période estivale, lorsque que les étudiantEs ont souvent épuisé leurs ressources annuelles. Bien que ces frais représentent un engagement de l'étudiantE auprès du CROUS, nous pensons qu'elle est surtout un frein pour nombre d'entre elles et eux dans l'accès au logement.

Afin de toujours promouvoir une égalité des chances et l'inclusion sociale au sein de notre communauté étudiante,

Nous, représentantEs des étudiantEs, éluEs au sein du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires, souhaitons prendre des mesures fortes et concrètes avec l'ensemble du Conseil d'Administration pour faciliter l'accès au logement étudiant, en supprimant définitivement les frais de réservation de 100 euros.

Corps de la motion :

- Le CNOUS s'engage à supprimer les frais de réservations d'un montant de 100 euros pour tous les logements proposés par les CROUS
- Le CNOUS collaborera étroitement avec les centres régionaux afin d'assurer une mise en œuvre effective de cette décision dès la fin de la phase complémentaire de la rentrée 2023
- Le CNOUS mandate un comité chargé du suivi de la mise en œuvre de cette motion et de la communication régulière sur les avancées réalisées